

## Conférence du Prof. Bernard Schumacher

CHUV - Publié le 12.11.2018 14:00 par **Laura Portal**



11.12.2018 à 17:00 jusqu'au 11.12.2018 à 18:15, Auditoire Charlotte Olivier

**« Quel modèle éthique pour la décision partagée ? Une délibération commune », le mardi 11 décembre 2018, le mardi 11 décembre de 17h00 à 18h15, Auditoire Charlotte Olivier**

La Commission d'Ethique Clinique du CHUV à le plaisir de vous inviter à la conférence :

**« Quel modèle éthique pour la décision partagée ? Une délibération commune », présentée par le Prof. Bernard Schumacher, Université de Fribourg**

On peut distinguer plusieurs grands types éthiques pour évaluer les relations entre patients et médecins. Tout le monde s'entend désormais pour mettre de côté le modèle dit « paternaliste », à l'exception de cas d'urgence bien connus qui dispensent le médecin d'attendre un consentement explicite aux soins et en l'absence de directives anticipées. Dans le second modèle dit « autonomiste » ou modèle du consentement informé, qui a émergé dans l'après-guerre en réaction au précédent, le médecin n'est plus qu'un informateur qui se charge de mettre en œuvre les préférences que le patient aura élaborées seul. Le médecin devient un auxiliaire technique. C'est l'insuffisance de ces deux premiers modèles qui, conceptuellement et historiquement a donné naissance à l'idéal de « décision partagée », où le médecin tient un rôle plus proche du conseiller.

Néanmoins, aucun modèle de la « décision partagée » n'est parvenu à s'imposer depuis son apparition (1982). Au moins deux séries de questions continuent de se poser avec acuité : (1) Faut-il concevoir le dialogue menant à la décision partagée comme une véritable délibération commune, incluant des informations, ou plutôt comme une interprétation où le médecin se donne pour mission d'aider le patient à dégager ses propres préférences ? Le premier modèle ne menace-t-il pas de nous renvoyer aux affaires du paternalisme ? (2) Si personne n'envisage désormais d'ôter juridiquement au patient le dernier mot, le consensus n'est-il pas requis pour qu'on puisse parler de « décision-partagée » d'un point de vue éthique ?

### L'orateur :

Prof. Dr. Bernard N. Schumacher, philosophe, est maître d'enseignement et de recherche et dirige le pôle de recherche et d'enseignement 'Vieillesse, éthique et droits' à l'Institut interdisciplinaire d'éthique et de droits de l'homme (Université de Fribourg) dont il est le coordinateur. Ses domaines d'enseignement et de recherche sont l'éthique et l'anthropologie philosophique. Il a récemment publié : Quand cesse-t-on de vivre ? Pour une définition de la mort humaine (Nantes, Cécile Defaut, 2011), Death and Mortality in Contemporary Philosophy (Cambridge, Cambridge University Press, 2011), L'humain et la personne (Paris, Cerf, 2008)

<http://www.unifr.ch/iiedh/fr/divers/bernard-schumacher>

### Le programme :

17h00- 17h45 : « Quel modèle éthique pour la décision partagée ? Une défense de la délibération commune », par le Prof. Bernard Schumacher

17h45- 18h15 : Discussion, questions du public

**Cette conférence est gratuite et ouverte à toute personne intéressée.**

### Contact



**Laura Portal**  
SECRETAIRE DE DIRECTION

Entité : **Direction médicale (DOCD)**

Bureau : BU21 06 258  
Adresse : Rue du Bugnon 21  
1011 Lausanne  
Tél : 021 314 60 85  
Mobile : 079 556 21 82  
Email : [laura.portal@chuv.ch](mailto:laura.portal@chuv.ch)

